



Communauté Economique des Etats de l'Afrique Centrale (CEEAC)

Résultats du séminaire sur la flambée des prix des produits alimentaires en Afrique Centrale

Libreville, 30-31 mai 2011

Libreville, 30-31 mai 2011

Dr Joël BEASSEM
Coordonnateur du Programme régional
de sécurité alimentaire -CEEAC

A l'initiative de la FAO, un séminaire sur la flambée des prix des produits alimentaires en Afrique Centrale a été co-organisé par la FAO et le Secrétariat général de la CEEAC du 30 au 31 mai 2011 à l'Hôtel le Méridien RE-NDAMA de Libreville.

Le séminaire a été financé par la FAO et ciblait les cadres des Ministères de l'Agriculture, des Finances et du Budget, ainsi que ceux du Commerce.

En dehors de l'Angola, tous les 9 autres Etats membres ont envoyé leurs représentants.

Les résultats du Séminaire ont été consignés ainsi qu'il suit :

CONSIDERANT

- Que le droit à l'alimentation est un principe universel ;
- Que la sécurité alimentaire est un objectif prioritaire pour chaque Etat ;
- Que les niveaux des prix des produits alimentaires sont très élevés depuis 2008 ;

RAPPELANT

Les engagements pris à Maputo (2003), Abuja (2006) et Kinshasa (2008);

Nous participants à la Concertation régionale sur la flambée des prix des produits alimentaires tenue à Libreville les 30 et 31 mai 2011 recommandons ce qui suit :

Aux Etats membres :

1. De respecter les différents engagements pris (Déclaration de Maputo 2003 qui demande d'affecter au moins 10 % des budgets nationaux au secteur agricole afin d'atteindre au moins 6 % de croissance annuelle moyenne et la Déclaration d'Abuja 2006 sur les engrais) ;
2. De mettre en œuvre les mesures prises à l'issue de la Concertation ministérielle sur la crise alimentaire tenue à Kinshasa les 28 et 29 juillet 2008 ;
3. De renforcer fortement les capacités des structures en charge des statistiques agricoles et favoriser la recherche agricole ;
4. D'accélérer le processus devant aboutir à la signature du Pacte PDDAA (Programme Détaillé pour le développement de l'agriculture en Afrique) du NEPAD, du PNIA (Programme National d'Investissement Agricole) et de SA (Sécurité Alimentaire) ;

5. De mettre en place des politiques et des stratégies de développement agricole et rurale y compris le cadre législatif et réglementaire ;
6. De promouvoir la fabrication locale / régionale du matériel agricole, et des semences et des intrants ;
7. D'améliorer les infrastructures de transport et de stockage au profit des zones rurales de production ;
8. De promouvoir et de valoriser les produits locaux (produits d'élevage et de pêche, banane, racines, tubercules, cultures maraichères et produits forestiers non ligneux etc.) ;
9. De rendre opérationnelle la libre circulation des biens et l'accès au marché intra- communautaire ;
10. De lutter contre des situations d'exclusivité et d'oligopole ;
11. D'homologuer les barèmes des prix et de veiller à l'étiquetage et à l'affichage des prix ;
12. De vulgariser l'usage des instruments de poids et des mesures dans la vente au détail ;
13. D'exonérer les taxes sur les équipements et intrants agricoles ;
14. De lutter contre la parafiscalité ;
15. De respecter les engagements concernant le mécanisme de financement communautaire de la CEEAC (Contribution communautaire d'intégration CCI) ;
16. De prendre en compte les directives du guide pour l'action à l'intention des pays confrontés à la flambée des prix des denrées alimentaires.

A la CEEAC :

1. D'appuyer davantage les politiques d'intégration régionale et de renforcement des capacités institutionnelles des Etats ;
2. De mobiliser des financements nécessaires à la mise en œuvre des politiques ;

3. De veiller à la mise en œuvre effective du PDDAA aux niveaux national et régional (Pacte PDDAA régional et Programme Régional d'Investissement Agricole -PRIA).

A la FAO

1. De poursuivre les appuis techniques et financiers à la CEEAC, aux Etats membres et aux groupements professionnels agricoles dans la conception et la mise en œuvre de leurs programmes respectifs ;
2. D'appuyer la CEEAC dans la mise en place d'un système régional d'information sur la Sécurité Alimentaire (SRISA).

Aux participants :

D'assurer une large vulgarisation du contenu de la présente feuille de route et de soutenir la mise en œuvre des différents engagements par leurs ministères respectifs.